



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 10 JUIN 2025**

Dossier 1 - DGS - INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Ce dossier soulève plusieurs remarques de notre part :

En effet, celui-ci signale l'étendu des missions cependant il ne distingue pas les tâches existantes actuellement des tâches supplémentaires supposées renforcer l'IGS.

De fait, il est difficile d'estimer la plus-value apportée par les mesures de renforcement portées au vote ce jour ; nous comprenons le souhait de réaffirmation de l'exigence mais le repositionnement reste flou.

Par exemple, il est annoncé la suppression de la Direction Contrôles et Médiations. Cependant nous ne sommes pas informés de la teneur des tâches supprimées, du nombre de personnes à repositionner, des missions éventuelles réaffectées à l'IGS.

Vous évoquez aussi un plan de recrutement qui permettra de pourvoir les postes vacants sans donner de chiffre. Pourrions-nous avoir des précisions sur ce point ?

De plus, nous sommes étonnés que dans les missions que met en œuvre l'Inspection Générale des Services, alors que la loi l'y autorise, il ne soit aucunement mentionné que celle-ci va évaluer les politiques publiques mise en œuvre afin d'en mesurer, notamment, l'efficacité et les impacts.

Nous sommes conscients de la nécessité d'un service IGS respectueux de la charte de déontologie qui détaille les règles de comportement de l'audit interne, cependant nous sommes étonnés que cela devienne ou redevienne un principe déontologique : quel est le pilier de l'IGS à l'heure actuelle ?

D'autre part, rien n'est précisé concernant les audits externes et flashes. Vous partez du principe que tous les lecteurs du document sont déjà éclairés en ce qui concerne la fréquence des interventions, des modalités de choix, etc.

De même, il est mentionné que l'IGS a en charge « la démarche de maîtrise des risques ». En quoi consiste la démarche ? De quels risques parle-t-on ? Qui évalue ces risques ? Quels sont les outils de maîtrise ?

D'autre part, et même si nous ne remettons pas en cause le fonctionnement de l'IGS, son rattachement direct au Maire et au Directeur Général des Services ne peut nous satisfaire pleinement.

En effet, comment garantir une totale impartialité et neutralité dans le traitement des dossiers avec ce rattachement hiérarchique. Nous l'avons d'ailleurs évoqué dans le cadre de la nouvelle organisation des services à de multiples reprises.

De plus, certains sujets devraient être traités par l'IGS et ne le sont pas, nous vous l'avons déjà exposé, comme par exemple, l'harmonisation des règlements intérieurs des ACM des Mairies de Secteur, la mise en œuvre de process formalisés et identiques avec des conventions harmonisées (validées en CM) pour la mise à disposition des équipements municipaux aux associations, que ce soit au sein des DGA mais également des Mairies de Secteur.

Le manque d'informations didactiques ne nous permet pas de prendre une décision positive ou négative à ce vote, nous estimons que les informations données sont insuffisantes.